

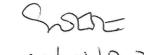
067-200094332-20210104-2021-043-DAJ-AU

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prefet 04/01/2021 Publication : 08/01/2021

Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Junidiques Stéphanie DELACOTE





Direction des Affaires JuridiquesArrêté n° 2021-043-DAJ du 4 janvier 2021

Collectivité européenne

Désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-1;

Vu les articles L.330-1 et R.330-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n° CD-2021-1-1-1 du 2 janvier 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2021-1-1-3 du 2 janvier 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

ARRETE

Article 1:

Madame Stéphanie DELACÔTE, Directrice des Affaires Juridiques, est désignée, au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2:

Madame Stéphanie DELACÔTE est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace. Il entrera en vigueur immédiatement.

Le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY